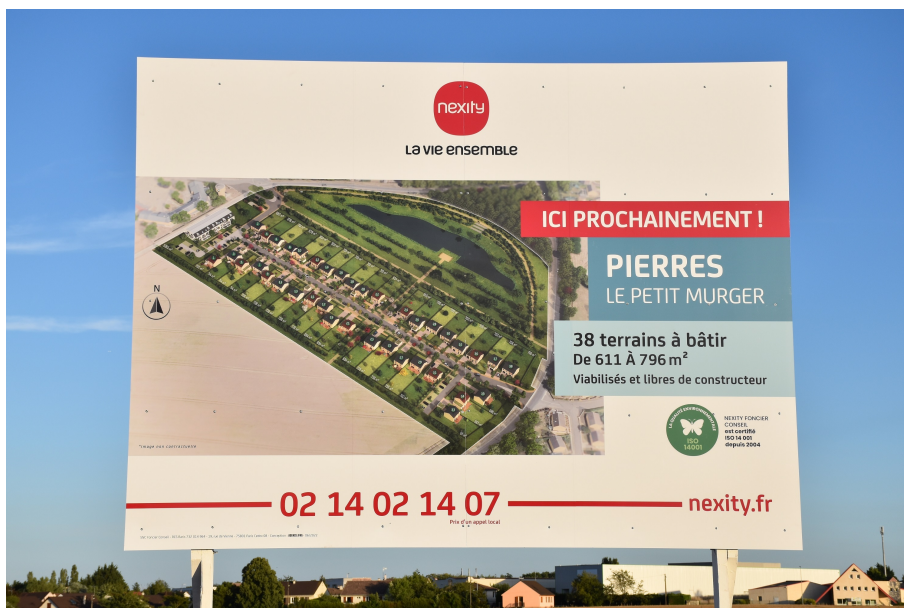


Lettre d'information n°33

23 juillet 2022

Chers abonnés(es),
Chers Pierrotins et Pierrotines,
La municipalité vous souhaite de **BONNES VACANCES** si vous y êtes déjà,
ou si vous allez bientôt partir. Comme d'habitude, vous trouverez ci-dessous
un condensé des actualités passées et à venir durant ce mois de juillet.



Le Petit Murger

La pose du panneau "38 terrains à bâtir" par le promoteur **Nexity**, sur la future zone pavillonnaire du Petit Murger, ayant donné lieu à de nombreux commentaires sur les réseaux sociaux, nous tenions à vous apporter quelques précisions.

Comme indiqué sur notre site Internet, la zone intitulée "**Le Petit Murger**" fait partie de notre programme de campagne, et a été intégrée au PLU 2020, puis validée par les instances en charge de l'urbanisme. L'esquisse d'aménagement fournie par Nexity, bien qu'encore non-contractuelle, est conforme au PLU. Elle prévoit, en plus des lots à bâtir : le maintien des bois existants, la création d'un bassin de rétention d'eaux pluviales, la création d'espaces boisés autour du futur bassin, la création d'une rue entre le carrefour des Hautes Perreuses et la rue de la Grosse Borne, et la plantation d'arbres à l'arrière de la zone pavillonnaire, séparant ainsi le nouveau quartier de l'espace agricole.

Pour plus d'information, visitez notre page Internet :

<https://www.mairie-pierres.fr/le-petit-murger-quelques-precisions/>

Vie municipale

Plan canicule 2022

Après les fortes chaleurs de ces derniers jours, la vigilance est de plus en plus d'actualité. Le Centre Communal d'Action Sociale de Pierres invite, à titre préventif, toutes personnes âgées de plus de 65 ans, handicapées, isolées et/ou fragilisées, à se faire connaître en contactant le CCAS au **02.37.27.68.35**.

En cas de déclenchement du Plan Canicule par les services de l'Etat, les personnes inscrites au fichier canicule seront contactées régulièrement par téléphone par des élus municipaux ou la secrétaire du CCAS.



Conseil Municipal du 1er juillet - Les délibérations

L'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021, qui réforme les règles de publicité et de conservation des actes pris par les collectivités, est entrée en vigueur au 1er juillet 2022. Elle supprime le compte-rendu des séances du Conseil municipal et rend obligatoire la publication des délibérations sur le site internet de la commune.

Désormais, la liste des délibérations est affichée au plus tard 7 jours après chaque séance du Conseil municipal, et le procès verbal dès son approbation. Nous vous invitons donc à découvrir les délibérations de la séance du 1er juillet dernier :

<https://www.mairie-pierres.fr/les-conseils-municipaux/>

Ci-dessous un aperçu du tableau (extrait) des délibérations :

N° D'ORDRE	OBJET	DATE DE PUBLICATION	DÉCISION
CONSEIL MUNICIPAL du 1er Juillet 2022			
2022/38	Modification des horaires des écoles pour la rentrée 2022-2023	07-07-2022	Unanimité
2022/39	Règlement intérieur du transport scolaire pour la rentrée 2022-2023	07-07-2022	Unanimité
2022/40	Convention Animations Sportives pour les écoliers	07-07-2022	Unanimité
2022/41	Tarifs du service de restauration scolaire pour l'année scolaire 2022-2023	07-07-2022	Unanimité

Agenda - Fêtes & Manifestations



Le programme des manifestations prévues :

<https://lesamisduchateaudemaintenon.fr/programme-du-festival-2022/>



Soirée gratuite pour tout public.
Toutes les informations sur le site d'[Astronomie du CCLER](#)

Ça s'est passé à Pierres ...

2 juillet : Kermesse des écoles et pique-nique musical

Après deux ans sans kermesse, en raison de la Covid-19, petits et grands ont pu pendant l'après-midi du 2 juillet, s'adonner aux jeux mis en place par les associations et les clubs sportifs invités par l'APEP.

La journée s'est terminée par un pique-nique musical dans la cour de l'école, avec plus de 120 participants.

Plus d'information et photos :

<https://www.mairie-pierres.fr/2-juillet-kermesse-et-pique-nique-musical/>



14 juillet : Repas républicain

Le traditionnel repas républicain s'est tenu sur la place Jean Moulin, en présence de Daniel Morin, maire, et de Guillaume Kasbarian, député de la 1ère circonscription d'Eure-et-Loir. 100 personnes avaient réservé leur place pour ce repas festif.



En août, la Newsletter fait relâche !

En août, la Newsletter fait relâche, on se retrouve en septembre pour de nouvelles infos.

BONNES VACANCES à tous !

Mairie de Pierres
1, Place Jean Moulin
28130 Pierres
mairie@mairie-pierres.fr
Tel: 02 37 27 66 50



Vous recevez cette lettre d'information car vous êtes abonné(e) à notre liste de diffusion. Votre adresse électronique est exclusivement utilisée par notre équipe en charge du site Internet afin de vous faire parvenir nos newsletters. Vous pouvez, à tout moment, vous désinscrire en cliquant sur le lien ci-dessous.

[Se désinscrire](#)



© 2022 Mairie de Pierres